

Conseil communal de Rolle

Préavis N° 41 / 2011 - 2016, Programme des investissements régionaux

Rapport de minorité de la commission ad hoc

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour but de soutenir la proposition municipale concernant l'adhésion de la commune de Rolle au **programme des investissements régionaux** (PIR) élaboré par le Comité directeur (CODIR) de l'Association des communes du district de Nyon. *Les numéros de ce rapport ne correspondent pas forcément à ceux du préavis.*

1. Préambule

Dans l'ancien district de Nyon, les communes se sont associées dès la fin du précédent millénaire pour défendre leurs intérêts et collaborer à la création d'un programme commun en matière de structures et de développement économique, social et culturel.

Pendant des années, les autorités de ces communes ont mis en place des procédures de proposition, d'analyse, de décision et de financement les plus démocratiques, souples et équitables possibles, et valables à longue échéance. Ensuite, chaque commune a pu soumettre à l'association des projets dont elle était prête à assumer la direction et la majeure partie du financement, l'association se contentant de chapeauter et subsidier les choses afin d'assurer une réelle coordination des projets et d'éviter bourdes et doublons. C'est dans cette ambiance constructive que Rolle est entrée en 2008, son syndic siégeant automatiquement au Comité de direction, et le conseil communal étant représenté par quatre délégués et un suppléant au conseil intercommunal. (Aujourd'hui, Rolle est représentée par son syndic au CODIR, et par deux municipales, deux conseillers et un suppléant au conseil intercommunal)

2. Au début de la séance de commission, Monsieur le Syndic a complété les explications données au conseil communal par MM Beck et Penel, membres du CODIR, et il a fourni aux commissaires plusieurs brochures, éditées par le même CODIR, sur l'organisation et la politique régionales.

3. Pourquoi une politique régionale ?

De surface très réduite et entourée de communes en pleine croissance, Rolle a déjà bien expérimenté le « privilège » de voir ses confins, surtout au nord et à l'est, se couvrir de quartiers de villas dont les véhicules envahissent maintenant ses routes étroites sans que les communes voisines n'aient à remédier aux inconvénients. Grâce aux nouvelles dispositions cantonales et surtout à la politique régionale prévue dernièrement, de telles situations seront dorénavant évitées. Les communes voisines devront travailler ensemble pour déterminer quelles mises en valeur elles veulent, quelles infrastructures sont nécessaires et comment le tout sera financé.

Par ailleurs, la population en importante progression n'a plus le mode de vie d'il y a 50 ans, quand presque chacun travaillait à quelques pas de chez lui, et trouvait une quincaillerie, un hôpital et un cinéma dans sa ville. Travail, études, santé et loisirs entraînent de plus en plus de déplacements. Des centaines de gens viennent travailler à Rolle, jouissent de son théâtre et de sa plage, se baladent sur ses quais. Les Rollois profitent d'écoles, de postes de travail, de magasins, de piscines, de pistes de ski et autres lieux de détente qui ne sont pas dans la commune et dont il faut assurer l'entretien.

Rappelons qu'en certains domaines, soit par prévoyance, soit par obligation, Rolle a déjà adhéré avec succès à des associations intercommunales pour régler ses problèmes d'alimentation en eau potable, de traitement des eaux usées, de protection contre l'incendie et de politique scolaire. Pionnière régionale en déchèterie, elle a accueilli Gilly qui participera à l'entretien de l'installation.

Force est de constater aussi que les problèmes dépassent de plus en plus le territoire exigu et les possibilités financières limitées de la commune. Le salut est dans la prévoyance et la collaboration, et mieux elles sont organisées, plus elles sont efficaces.

Evidemment que ces projets ne seront pas gratuits. Voilà pourquoi le CODIR de la région de Nyon (Régionyon) a élaboré un plan des investissements régionaux (PIR) que le conseil intercommunal a approuvé le 1er novembre 2012, et qui est soumis maintenant aux conseils communaux de toutes les

communes membres de l'association.

4. Buts du plan

- a) Assurer aux autorités régionales les fonds nécessaires au fonctionnement de l'association.
- b) Cofinancer des études préalables utiles à plusieurs communes engagées dans un projet.
- c) Subsidier les créations et les constructions approuvées par les communes concernées et le conseil intercommunal.
- d) Mettre le canton et la Confédération devant leurs responsabilités afin qu'ils participent de plus en plus aux financements.

5. Coût

Prière de se référer au préavis. Il importe d'insister sur le fait que la liste de dépenses cataloguées en annexe n'est ni exhaustive ni surtout inadaptée. Elle sera corrigée ou modifiée au fur et à mesure des besoins: des projets seront réduits, modifiés, abandonnés, et d'autres ajoutés. A chaque nouvelle législature, elle sera révisée. Le CODIR tient à ce qu'un esprit de souplesse prévaille pour toutes les décisions.

Le coût total calculé pour ce programme est considéré comme maximal pour la période. Il pourra être réduit mais pas augmenté.

6. Mode de financement

Le CODIR campe le financement de sa politique sur quatre piliers, à savoir:

- a) une participation communale par habitant (en l'occurrence, 61.- francs au maximum par année), laquelle devrait couvrir la moitié des frais.
- b) des quote-parts sur les droits de mutations et sur l'impôt sur les gains immobiliers (entièrement dépendant du marché).
- c) des subsides cantonaux et fédéraux, d'autant plus faciles à obtenir que les demandes sont présentées par plusieurs instances groupées.
- d) d'éventuelles participations de particuliers (personnes ou sociétés) intéressés par le projet
(A titre de renseignement, les entreprises du centre administratif de La Pièce participent aux frais d'exploitation de l'autobus rollois tout comme aux frais de construction des giratoires qui les concernent, et l'entreprise Schenk partagera aussi le financement des aménagements au nord de la voie de chemin de fer).
En ce qui concerne la seule commune de Rolle, la participation annuelle, selon le tableau annexé au préavis, s'élèvera à 667'166 francs par année jusqu'en 2017.

Initiative originale dans notre espace vital toujours plus réduit, la création de la SOFREN, Société foncière de la région nyonnaise, qui permettra d'acquérir des terrains en prévision de projets industriels ou artisanaux, pour maintenir le tissu économique existant ou pour permettre de futurs échanges de terrains.

7. Mode de dépense

Voir le préavis. Il importe de rappeler que Rolle ne versera de l'argent qu'au fur et à mesure de la réalisation effective des projets. Les bénéficiaires d'aide d'aujourd'hui seront les fournisseurs de demain.

8. Quels avantages pour Rolle ?

Rolle s'est jointe à l'association en 2008, alors que la plus grande partie des projets maintenant en route était déjà élaborée. Comme il incombe aux communes de faire part de leurs vœux, besoins et projets, Rolle aurait dû le faire pendant la dernière législature.

Pour l'avenir, la commune est déjà en discussion avec des interlocuteurs du district, notamment pour résoudre le problème de l'abattoir, parce que tout le monde est conscient que la région doit disposer d'un abattoir de proximité si elle veut consommer des produits locaux.

Rolle ne disposant plus des surfaces adéquates pour créer les terrains de sport nécessaires à nos écoles et à nos équipes, la collaboration avec ses voisins dans le cadre de la région permettra de répondre à la demande. La construction d'une salle polyvalente, dont Rolle rêve depuis des décennies, pourrait aussi s'envisager à l'avenir grâce au soutien logistique et financier de la région.

La fluidité du trafic routier et ferroviaire est particulièrement problématique à Rolle. La région a déjà saisi la question à laquelle elle est en train d'apporter des solutions.

Rolle doit donc décider si elle tient à financer ses éventuels projets seule.

9. Rolle et l'association

En principe, la commune de Rolle a adhéré à l'association des communes du district de Nyon afin d'être partie prenante et coresponsable dans la politique décidée par la région. Boudier le programme d'investissements régionaux à cause de quelques erreurs corrigibles et lacunes remédiables serait incohérent. Le PIR n'est pas un buffet garni où chacun picore selon ses goûts et ses caprices, mais un principe général valable pour tous, un cadre commun facilitant les projets de tous les participants à mesure qu'ils sont validés par le conseil intercommunal.

Le PIR a été conçu patiemment et intelligemment par des élus des communes dans un esprit d'entreprise clairvoyant et collaborateur. Rolle a tout intérêt à participer à ce programme afin de résoudre ses problèmes présents et futurs en profitant du savoir-faire, du dynamisme et de la bonne volonté de ses coéquipiers.
Il est temps que Rolle se comporte en commune forte, fière et généreuse, qui a confiance en ses moyens, confiance en ses voisins et confiance en son destin.

Le rapport de minorité invite le conseil communal à voter telles quelles les conclusions du préavis municipal.

CONCLUSIONS

Le conseil communal de Rolle,

vu le préavis 2011 - 2016 / N° 41 de la municipalité du 14 février 2013,
entendu le rapport de minorité de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Approuve la mise en oeuvre du programme des investissements régionaux.
2. Accepte le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années de 2014 à 2017.
3. Assume jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR et jusqu'à la fin de 2017.
4. Autorise la municipalité à prélever les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de l'année en cours pour la facture finale, par exemple les impôts de 2014 pour le décompte de 2014.
5. Autorise la municipalité à financer l'opération, sur la trésorerie ordinaire ou par l'emprunt, au maximum à raison de 6i.- francs par habitant et par année, pour la période 2014 à 2017.

Rolle, le 27 avril 2013

Richard Lecoultre



Carmelo Nicolo

